

CHAZEAX Les mesures de biosécurité menacent les élevages de porcs en plein air en Ardèche

Se protéger de la peste porcine : le casse-tête des éleveurs

Pour prévenir une éventuelle épidémie de peste porcine (présente en Belgique depuis 2018), de nouvelles mesures dites de « biosécurité » devront être mises en place par les éleveurs en 2021. Or, elles pourraient bien menacer leur activité. C'est le cas de la ferme du Chazalay.

Thomas Curial est inquiet. Difficile de dissimuler son air préoccupé lors de la ferme ouverte organisée sur son élevage par la Confédération paysanne de l'Ardèche. Cent porcs élevés en plein air et quelques bovins, de la vente directe à la ferme ou à l'épicerie de Rocles, voilà son gagne-pain. « Regardez, ici ils sont joueurs, sociables et en bonne santé. » Ils montrent du doigt de jeunes cochons qui s'amuse dans la boue derrière les clôtures doublées, l'une électrique, l'autre en grillage.

Face à M. Berthe, en charge du dossier de la peste porcine africaine au ministère de l'Agriculture, aux représentants de la chambre d'agriculture de l'Ardèche et Brigitte Bauland, suppléante du député (LR) de l'Ardèche Fabrice Brun, il explique : « J'ai suivi une formation pour mettre en œuvre les mesures de biosécurité dans le cadre de la menace de la peste porcine. Mais pour l'instant, nous n'avons trouvé aucune solution pour les appliquer sur notre élevage. » En plein air, les systèmes des clôtures recommandés pour les parcs ne sont pas adaptés aux pentes et aux terrains rocheux, spécifiques du territoire.



Les porcs sont élevés en plein air à la ferme du Chazalay. Deux ou trois sont envoyés à l'abattoir d'Aubenas toutes les deux semaines. Photos A.S.

Interpellé, le ministère de l'Agriculture a proposé une expérimentation de clôture mobile. La Confédération paysanne de l'Ardèche réclamant « la validation de ce système au plus vite ».

Sans parler du prix... « Cela me coûterait environ 6000 euros sans compter le temps de les installer », détaille l'éleveur. Là aussi, la Confédération paysanne de l'Ardèche a appelé l'État à verser une compensation économique, la protection contre la peste porcine étant « une démarche de santé publique ».

La menace de la transmission par les sangliers

Élus et représentants du monde agricole laissent les quelques cochons s'amuser dans la boue

pour monter un peu plus haut. Ils traversent l'enclos des vaches, « des Écossaises », pour se retrouver vers un autre parc dédié aux porcs. Des traces de sangliers sont encore fraîches aux abords du terrain de l'éleveur. « Je suis vert quand je vois ça », lance-t-il. Thomas Curial, qui a comme projet de fonder un Gaec (groupement agricole d'exploitation en commun) avec sa compagne Charlotte Fleury, s'est installé depuis deux ans à Chazeaux. Il essaie d'avoir un dialogue « pédagogique » avec les chasseurs, mais cela n'est pas toujours facile. « Ils sont une quinzaine à effectuer des battues sur la commune et aux alentours. On essaie de cohabiter mais bon... » D'autant plus que la peste porcine se transmet de groin à groin et que les sangliers



Thomas Curial et Charlotte Fleury ont accueilli notamment Brigitte Bauland, suppléante du député (LR) Fabrice Brun, et M. Berthe, en charge du dossier au ministère de l'Agriculture.

en sont les principaux vecteurs de contamination.

Comme l'activité d'une centaine d'éleveurs de porcs en plein air en Ardèche, celle de Thomas

Curial est menacée. Pourtant ce mode d'élevage est de plus en plus plébiscité par les consommateurs.